

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE DU MAIRE N° 75/2026 PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,
VU la demande d'occupation temporaire du domaine public de l'entreprise BRENNER de ROESCHWOOG en date du 27 août 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de la démolition d'une grange, l'entreprise BRENNER est autorisée à stationner avec un camion devant l'immeuble sis 9, rue de Reimerswiller à Soultz-sous-Forêts.

La présente autorisation est valable du 31 août au 11 septembre 2026.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise BRENNER, qui veillera à assurer la sécurité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau – Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Entreprise BRENNER,
- Archives Mairie.

Guy ALBOUI,
Adjoint au Maire de Soultz-sous-Forêts :

